

EXTERNALISATIONS DÉLOCALISATIONS

Réduction d'effectifs, volonté de briser le statut, externalisations, cessions...
l'actualité est riche à Engie pour les actionnaires.

Le 26 septembre 2017, 72 % de grévistes à l'appel de l'intersyndicale de la Direction Commerce d'Engie. Un vrai succès qui répond à des attaques frontales, violentes et massives de la part de la direction du groupe. Qu'on en juge !
Sur la période 2016-2019, la direction programme plus de 2 500 suppressions de postes en France dans la partie Energie du groupe qui compte 25 000 salariés. Pour la direction Commerce clientèle particulière (Business to Client, BtoC), la délocalisation des fonctions clientèle,

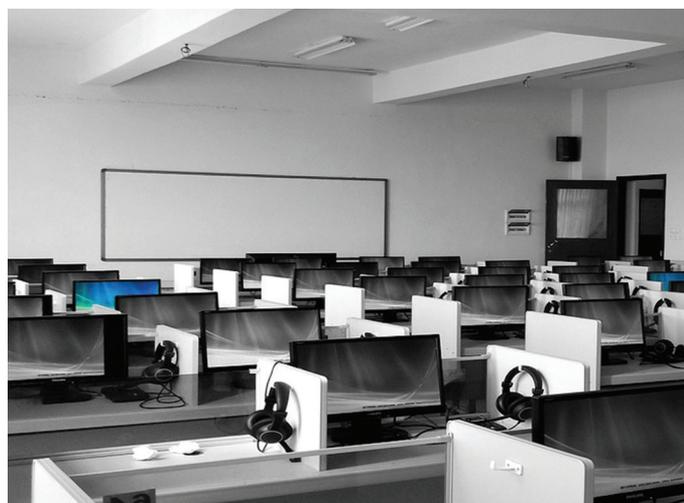
commencée en catimini en 2015 vers le Maroc, le Portugal et l'Île Maurice se poursuit. Fin 2017, 30% de l'activité Service Clients sera sous-traitée et délocalisée et, demain, c'est aussi du Cameroun et du Sénégal qu'Engie vendra ses offres aux particuliers. Conséquence, près d'un millier d'emplois disparaissent de l'hexagone !
Par ailleurs, le groupe lance deux plans de départs volontaires, l'un à Engie SA sur le périmètre siège et recherche ; l'autre à Storengy, sur le périmètre stockages de gaz. Ce sont 620 salariés qui vont perdre leur emploi sur le Royaume Uni – où les trois sites Engie SA ferment –, la Belgique et la France. Par ailleurs, à Storengy, un plan de départs volon-

naires avant réforme de structure va supprimer 88 postes.

Disparition des effectifs à tous les étages

Disparaissent également 811 emplois, principalement en régions, avec la fin programmée des TRV Gaz : les Tarifs Réglementés de Vente. Ces suppressions font suite à la décision du Conseil d'Etat de déclarer illégaux, en juillet 2017, les TRV Gaz et à la décision d'Engie de scinder les activités commerciales liées aux TRV Gaz, des activités commerciales liées aux Offres de marché, en spécialisant les agents d'Engie SA sur les TRV et donc en les emmenant dans une impasse à court terme.

La fin des TRV Gaz entraînerait,



selon l'employeur, deux autres conséquences : d'une part, la fin des contraintes pesant sur l'entreprise pour assurer la sécurité d'approvisionnement du gaz ; d'autre part, avec la disparition des TRV Gaz, dernier dispositif de service public en matière de vente d'énergie, Engie voudrait supprimer le statut des IEG pour les salariés de l'activité commerciale en offre de marché, et au-delà de tous les salariés Engie SA. Si l'on rajoute le fait qu'Engie contre-attaque en s'en prenant au TRV électricité, on mesure l'opposition de la CGT à toutes ces perspectives potentielles !

Au sein du groupe, à peine un quart des effectifs bénéficient aujourd'hui du statut des IEG et donc des textes de branche qui précisent les niveaux d'embauche et de rémunération. Pour les cadres, la note – N96-5 – régissant les niveaux d'embauche date... de mars 1996, ce qui la rend obsolète compte tenu de l'évolution de l'offre de formation initiale dans les écoles d'ingénieurs, de commerce et les universités.

Des RH consciencieux à GRT Gaz, au printemps 2017, lassés de devoir travailler avec cette note laissée volontairement à l'abandon par la direction, ont proposé un nouveau classement plus en phase avec les évolutions constatées. Ils ont paru surpris de la réaction du syndicat CGT qui n'imaginait pas qu'une telle initiative soit possible, alors qu'elle va à l'encontre de la culture groupe. En l'occurrence, ce type de note

régissant le domaine de la rémunération relève de la branche et non de l'entreprise GRT Gaz. Même si la CGT a demandé une comparaison des notes de 1996 et de 2017, afin de vérifier qu'aucun diplôme n'était dévalorisé, ce qui était bien le cas, un problème de fond demeure quand même : comment garantir une égalité de traitement dans la branche si un même diplôme n'entraîne pas une rémunération identique à EDF, Enedis ou GRT gaz ? Tout décalage dans le niveau de rémunération compromet en effet les politiques de mobilité mises en place actuellement pour faire muter des salariés d'une entreprise à une autre. Par exemple, des effectifs de la direction Commerce d'EDF vers Enedis. De plus, un processus de différenciation débuté par les embauches cadres, peut ensuite être appliqué aux embauches maîtrises et exécutions, même si pour cette dernière catégorie, ce sont progressivement et majoritairement des sous-traitants qui assument les embauches depuis une quinzaine d'années. Très clairement, sur ces questions d'emploi et de statut du personnel, cette note RH « nouvelle formule » s'inscrit dans la politique gouvernementale de casse du droit social de la loi « Travail », au travers de la mise en place d'ordonnances fondées sur des négociations d'entreprises et non de branche.

Monopoly gazier

Last but not least (dernier point, mais pas le moindre), l'Etat, en septembre 2017, diminue de nouveau sa part

au capital d'Engie de 4,1% pour ne plus détenir que 24,1% du capital de l'entreprise. Cette cession fait suite à une précédente vente d'un même volume réalisée en janvier 2017.

L'Etat empêche un petit pactole de 1,5 milliards d'euros d'un côté mais abandonne sa minorité de blocage de l'autre. Sans être trop cynique, on peut aussi penser qu'il n'a fait que régulariser une situation de fait dans laquelle les représentants de l'Etat avalisaient déjà toutes les propositions d'Isabelle Kocher, directrice générale du groupe Engie et de Gérard Mestrallet, Président du Conseil d'Administration.

Ainsi, la route est-elle dégagée pour vendre la filiale Exploration Production International (EPI), pour le moment déficitaire, mais qui fut longtemps l'axe stratégique de Gaz de France. Aujourd'hui, il ne s'agit plus que d'un actif comme un autre, bon à brader. Après l'entrée à son capital d'un fonds d'investissement de la République Populaire de Chine (le lecteur notera certainement le paradoxe !), il y a quelques mois, ce sont maintenant deux fonds d'investissement états-unien, Carlyle et CVC qui rachètent le reste. De deux choses l'une : soit EPI n'est plus rentable et dans ce cas pourquoi des investisseurs la rachètent-ils ? Soit elle peut redevenir profitable à terme et donc, pourquoi la vendre ? En conséquence, les élus CGT ont voté contre cette cession en CCE, en CEE et au Conseil d'Administration. ■

Rumeurs de rapprochement entre RWE et Engie

Plusieurs articles de presse récents (informations non confirmées par la Direction du Groupe) font état de tractations pour une fusion entre Engie et Innogy, filiale énergies renouvelables de RWE, l'un des électriciens allemands. Une telle opération, si elle était confirmée, impliquerait une prise de contrôle d'Engie par RWE, la sortie de l'Etat du capital d'Engie et, pour les salariés, de nouvelles réorganisations, cessions, remaniements...

Engie fête les Jeux, mais rien ne va plus !

Si Engie se félicite de soutenir les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 à Paris, le site du Landy en Seine-Saint-Denis va fermer pour laisser place à la piscine olympique. Début des travaux, 2020 et fermeture du site quelques mois auparavant. 600 personnes environ sont concernées, personnel de la maison mère Engie SA, et filiales : GRT Gaz, Engie Home Services... Sept ans avant les jeux, la CGT décerne à Engie la médaille d'or de la casse de l'emploi, de la recherche et du patrimoine. Quelle performance !